

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-080 du 19 Avril 1993
DÉCRET N°/MFPRA/DGFP/DGCA/SK;
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information en tête Monsieur LOUVOUEZO/Bernard.

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

D.G.B.-

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/EP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 65/170/EP du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 67/196/EP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 82/924 du 20 Octobre 1962 portant Statut Particulier des cadres de l'Information ;
(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

D.G.C.F.-

(/u le Décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 92/976 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'Arrêté n° 2087/EP du 21 Juin 1993 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 23 Octobre 1990.

DÉCRETÉ :

.../...

Article 1er : - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 pour le 1er échelon à deux (2) ans, au grade d'Ingénieur en Chef de certains Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information dont les noms suivent :

- LOUVOUEZO Bernard

~~T-D-C~~

- ELO Emile

~~D-G-A~~

Article 2 : - Le présent Décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 Avril 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS

- JORG..... 1
- MPFRA..... 2
- MCPT..... 3
- DGFP/DGCA..... 3
- DGCA/BST..... 2
- DGE..... 3
- DGCF..... 1
- DAF/MCPT/SAP..... 3
- INTERESSES..... 2
- DOSSIERS..... 6
- SGG/BC..... 3.-